



Compte rendu séance
du Conseil Municipal
du 9 février 2026 à 20 heures 30 minutes

Code Postal : 46240

Téléphone 05 65 31 12 58

PRESENTS : VACOSSIN Lionel – VANSINGHEL Daniel – LAVERDET Michel – CHERER Simon – COLLETTE Jean-Claude – PAPIN Patrick – PAPIN Christophe – LAMARQUE Brigitte – RAULET Régine – GRATTARD Louise – PAYEN Carole – ANTON Jean-Marie – VACOSSIN Amélie.

EXCUSES :

ABSENTS : NEMSI Sonia – BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : Régine RAULET.

N°: 2026-01 **OBJET** : **Nomination du secrétaire de séance**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Madame Régine RAULET secrétaire de séance.

N°: 2026-02 **OBJET** : **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu du conseil du 16 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil du 16 décembre 2025.

N°: 2026-03 **OBJET** : **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permettent de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose de faire application de cet article à hauteur de 2.237,40 € (*max 343.247,74 €*), ainsi réparti :

21 – Immobilisations corporelles,

Compte 2132, opération 212 Rénovation Relais du Céou : 1.680 €

Compte 2184, opération non affectée : 557,40 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

N°: 2026-04 **OBJET** : **Crèche lot 2 validation de l'avenant n°1**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°1 pour le marché de la crèche lot 2 gros œuvre, concernant la création d'un muret de soutènement des terres pour mise en place d'une clôture

supplémentaire pour sécuriser la cour des enfants de l'entrée principale. Cet avenant a une incidence financière sur le montant du marché public de 2.352,70 euros HT soit 2.823,24 euros TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant tel que présenté.

N°: 2026-05 OBJET : Crèche mission SPS validation de l'avenant n°1

DELIBERATION NON TRANSMISE EN PREFECTURE DANS L'ATTENTE DE LA MODIFICATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE

N°: 2026-06 OBJET : Assainissement collectif – Convention d'assistance technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en attendant que la nouvelle station d'épuration soit opérationnelle il y a lieu de confier l'exploitation du service d'assainissement collectif à un prestataire pour les missions d'exploitation, d'entretien et de maintenance de la station actuellement en service, du poste de relèvement de La Vayssière et du réseau de collecte séparatif.

Monsieur le Maire présente la convention que propose la société SAUR, actuel prestataire, cette convention sera conclue pour un délai de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Le total annuel s'élèvera à 12.270 € HT, versement en deux fois, en juin et en décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la signature de la convention présentée par la SAUR et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N°: 2026-07 OBJET : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier émanant du lycée Clément Marot de Cahors, courrier par lequel le lycée informe du voyage scolaire organisé en Irlande pour les élèves de la spécialité *Anglais Monde Contemporain* du Lycée Clément Marot.

Le coût du voyage s'élève à 580 euros par élève, déduction faite des 30 euros pris en charge par le FSE du lycée. Une élève résidant à Montfaucon est concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une subvention de 300 euros qui servira à l'ensemble des élèves participants.

Questions diverses

Épicerie Chez Aline : Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à la mairie par Madame Aline CORTOPASSI.

Relais du Céou : La mairie est responsable des gros travaux : toit, murs et depuis la loi Pinel aussi de l'électricité, demandes de devis en cours.

Isolation : Les dossiers pour bénéficier de l'isolation à 1 euro ont été faits pour 5 logements communaux.

Chemin communal : Madame Louise Grattard signale un chemin fermé sur la commune, chemin jouxtant les terrains de Madame DESPLATS, lui rappeler qu'on ne peut pas fermer un chemin communal.

Skate-park : Il y avait encore des voitures garées lors de la dernière manifestation sur le skate-park, pour délimiter le stationnement il faudrait peindre une ligne blanche.

Le Parc : Présentation du courrier et de la plaquette à destination des élus du Parc naturel régional des causses du Quercy.

Signalétique : Monsieur Michel Laverdet présente l'ensemble de la signalétique prévue sur le bourg.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.